

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU 22 FEVRIER 2024

FFCO - 15 passage des Mauvins - 75019 PARIS

### Membres présents (18)

Jean-Philippe STEFANINI (Président), Valérie BERGER-CAPBERN (Trésorière), Dominique BRET (Secrétaire générale), Rémi BAUDOT, Yves BOEHM, Sylvine BROUTE, Chantal BURBAUD, Benjamin CLEMENT-AGONI, Pierre DELENNE, Nelly DEVILLE, Céline DODIN, Dominique ETIENNE, Vincent FREY, Fabrice LAPERGUE, Joël LE COZ (arrivée à 20h45), Sylvie MARCHESIN, Daniel POEDRAS, Joël POULAIN.

### Membres excusés / absents (2)

Bernard DAHY (pouvoir à Jean-Philippe STEFANINI), Pierrick MERINO (pouvoir à Nelly DEVILLE).

### Membre de droit

Marie-Violaine PALCAU (DTN).

Président de séance : Jean-Philippe STEFANINI - Secrétaire de séance : Dominique BRET.

Réunion tenue en visioconférence ; Début de la réunion à 20h20, quorum atteint de 19 voix sur 20.

### 1. Approbation définitive du CR du Comité directeur du 26 novembre 2023

Le CR du Comité directeur du 26 novembre 2023 est approuvé définitivement à l'unanimité avec la modification suivante : « Les comptes rendus... sont adoptés à l'unanimité. Au préalable, Fabrice LAPERGUE a fait part de ses préoccupations concernant la méthode de sélection utilisée par la commission Numérique, sans remettre en question le choix du prestataire lui-même ».

### 2. Calendrier

Benjamin CLEMENT-AGONI présente les différents dossiers et les points à valider.

#### Calendrier 2024

- CO à VTT

Les votes électroniques sur l'approbation définitive des dossiers de CO à VTT sont validés à l'unanimité.

#### Calendrier 2025

- CO pédestre

Le retour d'expertise pour le dossier des Championnats de France LD et Relais de Catégories des 23 et 24 août, porté par Brive Limousin CO, est très favorable. Le dossier est validé.

Dans le calendrier 2025, il est apparu que O'Bivwak et les Nationales Nord-Est étaient sur les mêmes dates, les 8-9 juin, week-end de Pentecôte. Traditionnellement, ce week-end est gelé pour le raid. Après échanges, le comité directeur propose de faire une demande officielle au CO Buhl et Florival pour voir s'il peut décaler la date des Nationales, tout en s'excusant de ce doublon. Au regard de leur réponse, une décision sera prise lors du comité directeur de mars. Il faudra garder en tête ce point et être vigilant à l'avenir.

#### Calendrier 2026

Le Comité directeur valide les propositions de calendrier suggérant les dates suivantes :

- . 14 au 17 mai, week-end de l'Ascension pour le week-end des Championnat de France de Relais-Sprint, Championnat de France de Moyenne Distance et Championnat de France des Clubs ;
- . 22 et 23 août pour le Championnat de France de Longue Distance et le Championnat de France de Relais de Catégories ;
- . Week-end du Critérium National des Equipes, Championnat de France de Sprint et Championnat de France de Nuit entre le 17 octobre et le 2 novembre, période des vacances de la Toussaint ;
- . O'Bivwak les 24 et 25 mai sur le week-end de Pentecôte.



Il est noté également que plusieurs week-ends de 3 jours pouvaient donner lieu à des compétitions : celui de Pâques, du 1<sup>er</sup> et du 8 mai.

Après discussions, la date de retour des dossiers est fixée au 15 août, délai de rigueur, pour une approbation des dossiers lors du comité directeur de fin août.

### 3. Préparation de l'Assemblée Générale du 23 mars 2024

Le Président rappelle que c'est le Comité directeur qui fixe les modalités de tenue de l'Assemblée Générale.

La question d'une tenue en mode mixte est débattue, suite à la demande de la Ligue PACA ne pouvant se déplacer à une semaine des Championnats de France.

Après échanges, le Comité directeur valide, avec 2 voix contre et 2 abstentions, que l'AG se tiendra en présentiel. Toutefois, afin de permettre aux représentants de la ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur de suivre l'AG, un lien Teams sera mis en place et diffusé à toutes les ligues. Les représentants à distance n'auront pas accès au vote sauf décision contraire des participants à l'Assemblée générale souveraine.

La date d'arrêté des comptes par le Comité directeur est fixée au 22 février 2024. Valérie BERGER-CAPBERN indique un résultat positif d'environ 120 000€, grâce notamment à l'organisation par la fédération de O'France.

Elle signale que l'AG aura à se prononcer sur le renouvellement du Commissaire aux comptes et propose de conserver le même pour les six années à venir (2024-2029) ce que le Comité directeur valide à l'unanimité.

Elle présentera au vote de l'AG une augmentation du taux de base pour 2025 de 1,6% (soit de 7,32€ à 7,44€).

Des discussions s'engagent à propos du bénéfice réalisé et des 3 projets de modifications des redevances

1. Baisse du pourcentage de taux de base à partir de la tranche 500/750 ;
2. Baisse du pourcentage de taux de base à partir de la tranche 500/750 et suppression de la tranche 2000 et plus ;
3. Baisse de toutes les tranches,

oscillant entre maintien de l'existant et prise en compte des retours et perceptions des structures déconcentrées, la baisse de celles-ci ne conduisant pas à plus d'organisations pour certains, montrant un geste pour d'autres.

D'autres idées de redistribution émergent : vers les organisateurs, vers les ligues pour éventuelle répartition entre clubs et CD, par baisse du tarif d'affiliation. A la fin des échanges, le Comité directeur valide, avec 1 voix contre et 2 abstentions, de mettre au vote de l'Assemblée Générale la proposition 3.

En ce qui concerne l'affectation du résultat, il est proposé de mettre 100 000€ sur le projet de professionnalisation.

L'Assemblée Générale sera également amenée à se prononcer sur des modifications du règlement intérieur et du règlement financier.

Benjamin CLEMENT-AGONI présente les points du règlement financier soumis au vote de l'Assemblée Générale :

- Appel d'offres en priorité aux membres associés ;
- Harmonisation des formulations ;
- Frais de déplacement et réduction d'impôts, carte abonnement transport, camping-car ;
- Conventions pour toute subvention supérieure à 23000€ ;
- Contrôle pour l'engagement de sommes importantes : modification de l'article 13 des statuts avec augmentation du seuil d'autorisation de 6000 à 8000 euros « Tout contrat ou convention d'un montant supérieur à **8000** euros passé entre la Fédération Française de Course d'Orient, d'une part, et une personne morale ou physique privée, d'autre part, est soumis pour autorisation au Comité directeur et présenté pour information à la plus prochaine assemblée générale selon les règles définies par le règlement financier » ;
- Articles sur l'éthique et l'intégrité.

Le Comité directeur valide à l'unanimité ces propositions.

Le Président précise qu'il sera également nécessaire de soumettre au vote une modification du règlement intérieur relatif à l'engagement de la Fédération à appliquer les décisions et sanctions prononcés par l'AFLD. Il est proposé donc de rajouter un point à l'article 45 listant les règlements et mémentos particuliers complétant le règlement intérieur. Ce point est adopté à l'unanimité.

#### 4. Ressources Humaines

Marie-Violaine PALCAU propose l'intervention bénévole de Louis HALTZ, en soutien à Olivier COUPAT pour le stage d'août du groupe France Juniors, en remplacement de Rémi DUBOIS, l'honorabilité des personnes étant vérifiée.

Le Comité directeur attire l'attention sur le fait que les intervenants devraient détenir au moins le diplôme d'Animateur. Il valide à l'unanimité.

Le Président partage la fiche de poste élaborée pour le recrutement d'un chargé de développement territorial.

Celle-ci est à diffuser à tous les licenciés, clubs, comités départementaux.

Le Comité directeur valide à l'unanimité le lancement de la procédure.

Marie-Violaine PALCAU demande, avec l'accord de l'intéressé, la transformation du poste de Paul RINGOT d'un CDD à un CDI à temps partiel (60 %) en contrat jours.

Le Comité directeur émet un avis favorable avec une abstention.

Elle souhaite sensibiliser le Comité directeur sur le fait que la direction des sports et l'ANS ne trouvent pas normal qu'un cadre d'Etat ait la charge du suivi du PSF, sachant qu'une subvention est déjà attribuée pour contribuer à la gestion du PSF. Ce suivi représente un tiers du temps de Rémi GARDIN, une partie du travail étant également effectuée par nos secrétaires administratives. Le Président souhaite donc qu'une réflexion soit lancée en vue d'une fiche de poste, le temps de travail estimé correspondant à 35-40 % d'un temps plein centré essentiellement sur la période janvier-juin.

Le Comité directeur donne son accord pour le lancement de la réflexion.

#### 5. Assemblée Générale Elective du 14 décembre 2024

Le Président rappelle que, lors de cette AG, seront mis en œuvre les nouveaux statuts.

En conséquence, plusieurs élections doivent avoir lieu :

- Celle de la commission des Athlètes Haut Niveau : 80 athlètes HN ont été recensés ; une première réunion informelle s'est déroulée en septembre 2023 puis mi-décembre. Une deuxième réunion formelle se tiendra le 4 mars prochain à laquelle 28 sportifs ont répondu. Ceux-ci devront élire la commission constituée de 2 hommes et 2 femmes, la commission devant, à son tour, désigner l'athlète HN homme et l'athlète HN femme qui siégeront au Bureau directeur et au Comité directeur fédéraux.
- Celle du représentant des entraîneurs et celle du représentant des arbitres : lors de l'AG de mars, sera tiré au sort le sexe du représentant des entraîneurs, celui du représentant des arbitres étant, de fait, opposé. La question de la prise en compte des diplômés actifs se pose pour la filière entraîneurs.
- Celle du médecin : le recensement des licenciés médecins doit être terminé pour le 15 septembre. Chaque licencié médecin devra faire parvenir une copie de son inscription à l'ordre des médecins ou de son titre de docteur en médecine pour faire partie du corps électoral. Ce point sera mentionné dans la prochaine lettre aux licenciés.

La candidature pour l'une ou l'autre des élections se fait sans passer par le club ou la Ligue. Les délais seront les mêmes pour toutes les catégories.

Le Comité directeur valide ces modalités.

#### 6. IOF

L'IOF consulte les fédérations en vue de modifications des statuts qui pourrait intervenir lors de son Assemblée Générale du mois de juillet.

Parmi celles-ci, il est proposé de permettre la participation d'athlètes indépendants, c'est-à-dire les athlètes des pays exclus par l'IOF vivant à l'étranger et les athlètes de pays non affiliés à l'IOF, lors de courses WRE et aux World Masters.

Le Bureau directeur estime que, pour les premiers, vivre à l'étranger ne signifie pas condamner la politique russe et que, pour les seconds, il serait plus opportun de favoriser l'adhésion des pays à l'IOF.

Le Comité directeur suit à l'unanimité la position du Bureau directeur.

#### 7. ONF

Le Président indique qu'une troisième réunion s'est tenue avec comme objet, le traitement et les frais de dossiers. L'ONF reconnaît que ce point doit être traité dans la convention avec le CNOSF, qu'il ne peut y avoir des positions différentes dans les territoires donc, en l'état, les frais de dossier de 400€ (correspondant à une occupation temporaire avec



privatisation de la forêt), de 150€ en lieu et place de 75€ ne sont pas acceptables. Une réflexion est en cours sur la possibilité d'un paiement des droits au niveau des fédérations ou du CNOSF ou par le ministère des Sports.

Il indique avoir eu peu de retours via la LOC sur la sollicitation de parlementaires et informe que son sénateur a posé une question écrite au Ministre de l'Agriculture par rapport à la question de l'ONF.

## 8. Formation professionnelle

Le Président signale que, par l'intermédiaire de son sénateur, un rendez-vous a eu lieu, la semaine dernière, avec Mme BEZIER, conseillère auprès de la Ministre en charge de la formation professionnelle, pour évoquer le sujet de l'absence de tout diplôme professionnel permettant d'encadrer de la Course d'Orientation au-delà du niveau découverte, cela depuis la suppression du CQP animateur de Course d'Orientation.

Mme BEZIER a reconnu avoir été saisie du sujet et a précisé que la CO n'était pas seule dans cette situation.

Elle a confirmé que les seuls diplômes reconnus par le Code du Sport sont les diplômes professionnels et que ceux au répertoire spécifique ne le sont pas. Elle a, toutefois, informé qu'une modification prévue dans le volet 2 de la loi Plein Emploi pourrait permettre à des formations au Répertoire Spécifique de prétendre à rémunération.

Ce projet de loi est en attente d'un créneau parlementaire fin 2024, début 2025. Il est donc important de commencer à travailler ce dossier rapidement pour envisager d'inscrire dans ce cadre 2 CQP : animateur et technicien (pour l'entraînement).

## 9. Contrat de délégation et agrément ministériel

Le Président fait part du rendez-vous prévu au ministère des sports le 26 mars pour évaluer le contrat de délégation.

Cela devrait être l'occasion d'avoir des explications sur les notes qui nous ont été attribués l'an passé et qui diffèrent sur de nombreux points avec l'autoévaluation que nous avons faite.

Marie-Violaine PALCAU indique qu'il lui est demandé, pour le 31 août, toutes les pièces nécessaires pour le renouvellement de l'agrément.

## 10. Questions diverses

- Le Comité directeur valide les votes électroniques relatifs aux conventions avec les pôles, avec effet rétroactif depuis 2022, avec une abstention.
- Le Comité directeur valide, à l'unanimité, la note de cadrage et l'annexe pour la campagne PSF 2024. A noter que la date limite de dépôt des dossiers est avancée d'une semaine et que 2 personnes ont répondu à la demande de renforcer l'équipe.
- À la suite du retour des devis des prestataires contactés pour le vote électronique de l'AG électorale, le Comité directeur valide le choix de Nüag à l'unanimité.

Afin de traiter les autres points figurant à l'ordre du jour, une deuxième réunion est planifiée le jeudi 29 février au soir

Fin du Comité directeur à 23h15.

Le Président  
Jean-Philippe STEFANINI

La Secrétaire générale  
Dominique BRET

